

Masvingo, Zimbabwe, 16 juillet (Infosplusgabon) - Neville Wamambo, juge à la Haute Cour de Masvingo, a accordé lundi une liberté sous caution de 5.000 dollars américains (soit 554,32 dollars zimbabwéens) au vice-président national du MDC, Job Sikhala, mettant fin à sa détention depuis mardi dernier.

Sikhala s'était rendu mardi dernier suite à l'accusation de subversion portée contre lui d'après des propos tenus le week-end précédent lors d'un rassemblement du MDC dans le district de Bikita, dans la province de Masvingo.

Il avait notamment promis que le président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa, serait destitué avant les élections de 2023.

Les procureurs ont allégué que, par ces propos, Sikhala plaidait pour le renversement du gouvernement par des moyens anticonstitutionnels.

"Dans le cadre des conditions pour sa liberté sous caution, le juge Wawambo a également exigé que Sikhala se présente une fois par semaine - le vendredi - au commissariat de police Sainte-Marie de Chitungwiza jusqu'à ce que l'affaire soit réglée et qu'il remette son passeport au greffier du tribunal de Bikita Magistrates", ont déclaré lundi les Avocats du Zimbabwe pour les Droits de l'Homme (Zimbabwe Lawyers for Human Rights) suite à la décision.

"Le législateur de Zengeza West, représenté par Jeremiah Bamu, Tinomuda Shoko et Alec Muchadehama, avocats du Zimbabwe pour les Droits de l'homme a également reçu l'ordre de ne pas s'immiscer dans les enquêtes ou de soudoyer les témoins de l'Etat et de garder son domicile dans le faubourg peuplé de Sainte-Marie, à Chitungwiza jusqu'à ce que l'affaire soit bouclée", selon la même source.

Après sa mise en détention provisoire par la police de Harare, Sikhala fut déféré à la prison de Masvingo.

Les autorités indiquent que cela faisait suite aux propos qu'il avait tenus à Bikita, relevant ainsi de la juridiction de la province de Masvingo.

On est resté plusieurs heures sans nouvelles depuis son arrestation jusqu'à ce qu'un tweet du gouvernement, publié sur le site de micro-blogging Twitter, informe ses avocats et les populations qu'il était à Masvingo.

Il a par la suite comparu devant le magistrat Marewanazvo Gofa au tribunal de la magistrature de Bikita jeudi avec le jugement rendu lundi.

Sikhala a été accusé de tentative de renverser un gouvernement constitutionnel en vertu de l'article 22 (2) a) (iii) de la loi sur le droit pénal (codification et réforme).

Sikhala devrait comparaître le 24 juillet 2019 devant le Tribunal de première instance de Bikita.

La liberté sous caution de Sikhala intervient après celle accordée au secrétaire général de l'Assemblée des jeunes du MDC, Gift Ostallos Siziba, en échange de 1.000 ZWL (111,11 USD) par le Tribunal de première instance de Harare.

Siziba avait également été accusé de subversion pour des propos similaires à ceux tenus par Sikhala lors du même rassemblement du MDC à Bikita.

Au cours des dernières semaines, les attaques contre la société civile et les membres de l'opposition se sont multipliées au Zimbabwe.

"Le MDC saisit cette occasion pour remercier tous les chefs de partis et les membres qui ont exprimé leur solidarité active à l'Honorable Sikhala", a déclaré le porte-parole du MDC, Daniel Mlokele.

© Copyright Infosplusgabon